

Genre du véhicule  
Machine de travail lourde  
(véhicule spécial) \*)

Marque de fabrication  
FIATALLIS

Type  
FRIO

Fiche d'homologation N°  
CH 5273 07

Constructeur FIATALLIS EUROPE S.p.A., I-10100 Torino  
 Identification sur la plaquette du constructeur -  
 devant le N° du châssis "R10A2T"  
 à gauche, à l'avant latéralement sur la plateforme du conducteur  
 Plaquette constructeur à gauche, à l'avant latéralement sur le chariot arrière et à droite, à l'arrière latér. sur chariot avant  
 N° du châssis "8065.24\*091" devant le No du moteur, à droite, latéralement sur le bloc  
 Identification du moteur  
 Importateur principal ROBERT AEBI AG., 8023 Zurich  
 Véhicule homologué R10A2T\*525 106\*

Châssis  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction hydrostatique, assistance hydraulique; articulée  
 Transmission boîte automatique  
 Nombre de vitesses 4 (2 commandées) Entraînement toutes roues  
 Frein de service air comprimé/hydraulique, 2 circuits chacun,  
 à disques, sur toutes les roues  
 Frein auxiliaire circuits 1 + 2 du frein de service  
 Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne,  
 sur l'arbre de la boîte c.v.  
 Contrôle 2 circuits manomètre double + LT / différence pression + LT

Carrosserie pelle  
 Nombre de portes 1 Compteur de vitesse -  
 Ceintures sécurité av - ar -  
 Caisne 1=440x300x220mm Rétroviseurs gauche + droite  
 Antivol -  
 Nombre de places t 1 av centre ar  
 Dimensions intérieur extérieur  
 Longueur 6730 Empattements 2800 /  
 Largeur 2500 Essieu double av ar  
 Hauteur 3250 Voies av 1900 ar 1900  
 Porte à faux av 2385 Voies av - ar -  
 ar 1545 ar -  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 3870 Braquage ø g 8800 d 8800

Moteur  
 Marque FIAT Type 8065.24.091  
 Construction en ligne Temps 4 (turbo)  
 Carburant D Position arrière  
 Refroidissement eau Nombre cylindres 6  
 Alésage 103 Course 110  
 Cylindrée 5497 CV-impôt 28,0  
 Puissance en kW 81 SAE-net à t/min 2400  
 Bruit à l'arrêt 76 dB/A à t/min 1800  
 Silencieux 1 pot 735 x ø 260 mm x)  
 Mesure des gaz Bacharach = 3,0  
 Déparasitage -

Poids avant arrière total  
 5300 5650 10950  
 Poids à vide (avec pelle standard de 1,53 m³)  
 Charge utile 10950  
 Poids garantis 12000  
 Pneus 17,5 - 25 17,5 - 25 +)  
 Ply / bar R / 3,25 R / 3,25  
 Charge 7560 7560  
 pour V max 50 50  
 Jantes  
 Gar poids remorquable avec/sans frein mécanique automatique  
 Garantie poids de l'ensemble  
 Poids remorquable testé  
 Charge garantie sur le toit  
 Vitesse maximale selon le constructeur 35 km/h  
 testée 30 km/h à t/min 2600 au moteur prise de force

Equipement	§)	
Feux de route	HCR	(E)
Feux de croisement	HCR	(E)
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	R	(E)
Feux stop	S1	(E)
Clignoteurs	av	AV/ 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av	ar I (E)
Feux de gabant	av	A (E) ar
Feux arrière de brouillard		
Feux complémentaires	2/ lampes de travail (LT)	
Eclairage plaque	1/ à gauche, séparé	
Essuie-glace	1/ balai avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	KLAXON 841 (E) CH 5 0701 04 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (vhc. spécial)		
Marque et type	FIATALLIS FR 10		
Homologation			
N°	CH	5273 07	
Carrosserie	pelle		
Places	total	1	avant
Poids à vide	10950	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	28,0
Poids total	10950	Cylindrée	5497

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- \*) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3870 mm
- x) Insonorisation : les parties à gauche et à droite du moteur et le carénage sous le moteur.
- +) Variantes de pneus :
- |                  |             |              |
|------------------|-------------|--------------|
| 17.5 - 25 12 FR  | 7560 (2,5)  | Vmax 50 km/h |
| 15.5 - 25 R      | 6320 (3,25) | 50 km/h      |
| 15.5 - 25 12 FR  | 6320 (2,5)  | 50 km/h      |
| 14.00 - 24 R     | 6640 (3,5)  | 50 km/h      |
| 14.00 - 24 10 FR | 6640 (2,75) | 50 km/h      |

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement est admise pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - Vitesse maximale 35 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire (code 14);
- 137 - signalisation jaune/noir: la protection à l'avant de la pelle;
- 138 - protection : sur les dents de la pelle;
- 141 - assurer : les commandes de la partie hydraulique de travail;
- 160 - montage : les feux prescrits;  
les bavettes à l'arrière.